CHAMBRE D'AGRICULTURE BOUCHES-DU-RHÔNE

En Direct DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 13

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito

La profession agricole doit faire face aux effets du dérèglement climatique. Il faut adapter nos systèmes d'exploitation et moderniser nos outils de production. Deux nouvelles aides financières vont être disponibles en ce début d'année 2024 : aides aux solutions innovantes d'irrigation et aides à la plantation de haies. Ces aides sont bienvenues pour soutenir la compétitivité de nos exploitations. La Chambre d'agriculture vous aide à présenter vos projets pour en bénéficier.

Xavier DUFOUR, élu à la Chambre d'agriculture 13

Chiffre clé

283 mm

C'est la pluviométrie **de l'année 2023** relevée à la station météorologique de Marseille-Marignane.

En bref

Aides aux matériels d'irrigation

FranceAgriMer ouvre 5 guichets d'aide dans le cadre du Plan de souveraineté fruits et légumes, **dont un sur les matériels d'irrigation**. Une enveloppe totale de 10 millions d'euros est consacrée à ce dispositif. Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2 000 € HT et le plafond de dépenses éligibles est fixé par demande à 200 000 € HT. Le guichet est ouvert depuis le 9 janvier 2024.

Plus d'information sur le site FranceAgriMer : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/France-2030-Souverainete-alimentaire-et-transition-agroecologique/France-2030-Agriculteurs/Soutien-aux-investissements-de-solutions-innovantes-d-irrigation-France-2030-Plan-de-souverainete-de-la-filiere-fruits-et-legumes

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09 - l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Pacte de la Haie

Le 29 septembre 2023, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a dévoilé le Pacte en faveur de la haie. Ce travail a été élaboré en concertation avec l'AFAC-Agroforesterie car c'est une réponse à l'Appel de la haie lancé en février 2023 par l'AFAC. Des aides seront bientôt disponibles pour les agriculteurs qui auront des projets de plantation de haies. Contactez la Chambre d'agriculture pour vous aider dans cette démarche.

Pour en savoir plus : https://agriculture.gouv.fr/presentation-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-dote-dun-budget-de-110-meu-des-2024

Votre contact : Adrien SAINT DIDIER : 07 61 20 99 12 - a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Une ERS en Basse Durance : quèsaco ?

Les nappes souterraines de la Basse Durance sont classées par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme une ressource en eau majeure présentant un intérêt stratégique pour les besoins en eau des populations. Afin de répondre à cet enjeu d'alimentation en eau potable, le SMAVD vient de lancer une Etude Ressource Stratégique (ERS) afin de protéger la ressource en eau potable du territoire, que ce soit pour les besoins actuels mais aussi futurs.

Cette démarche concerne la ressource souterraine. Lancée en fin d'année 2023, la démarche qui se veut concertée, se déroulera sur quatre ans. Il s'agira de mieux connaître la ressource souterraine, quantifier les prélèvements actuels et futurs, proposer un schéma de protection de la ressource, délimiter des zonages de protection (les zones de sauvegardes exploitées et futures) et définir une stratégie de préservation et de surveillance via un plan d'action. Ce travail s'étendra sur 40 communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

La 1re phase de ce travail qui a démarré et qui devrait s'achever en septembre 2024 consiste à :

- faire un bilan des connaissances sur la ressource en eau de la nappe alluviale ;
- mieux connaître l'exploitation des captages actuels et estimer les besoins futurs ;
- proposer une vision stratégique (adéquation besoins-ressources et enjeux des politiques de protection) ;
- commencer à travailler sur l'acceptabilité sociale de ces nouveaux dispositifs réglementaires.

Une première étape de concertation via des ateliers se tiendra en juin 2024 afin d'enrichir et de partager cette 1re phase de diagnostic.

La Chambre d'agriculture suivra cette démarche afin de veiller à la prise en compte des enjeux agricoles.

Votre contact : Christelle MACE : 06 30 33 31 10
c.mace@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

Les zones de sauvegarde

Ce sont des zones qui seront délimitées en concertation et qui comporteront des mesures visant à préserver la ressource en eau potable, qu'elles soient exploitées actuellement ou potentielles pour des besoins futurs. Ces zones feront ensuite l'objet d'un porter à connaissance de l'État, seront cartographiées dans le SDAGE et seront opposables aux différents documents d'urbanisme (SCOT, PLU/PLUi) ainsi qu'aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau qui devront prendre en compte les enjeux de préservation définis pour chaque zone.

Les zones de sauvegardes qui seront définies ne se substituent pas aux protections règlementaires potentiellement déjà existantes telles que les aires de protection de captage par exemple, et ne nécessitent pas la prise d'un arrêté préfectoral de délimitation.

Dans notre département des zones de sauvegarde ont été définies sur la nappe de la Crau : https://www.youtube.com/watch?v=uFZBz-i8dFQ

La Chambre d'agriculture 13 participe à toutes les instances de concertation locales pour que les contraintes de ces ERS soient les plus faibles pour la profession agricole.

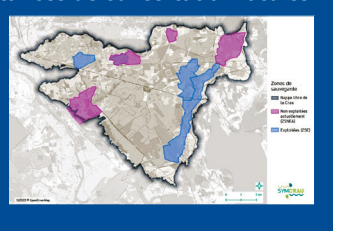

MESE : Mission d'expertise et de suivis des plans d'épandage dans les Bouches-du-Rhône

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône assure la Mission d'expertise sur les plans d'épandage (MESE) depuis 25 ans. La MESE 13 effectue le suivi des épandages des boues et autres produits issus d'industries alimentaires. Elle s'assure de leurs intérêts pour les sols agricoles, les cultures et la préservation de l'environnement.

Cette activité est financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et ces travaux sont consultés par les services de l'état (DDTM, Police de l'eau…) afin d'expertiser les dossiers suivis. Les « avis MESE » sont pris en compte dans le calcul de la prime pour la performance épuratoire mise en place par l'Agence de l'eau.

La MESE 13 est considérée comme un organisme indépendant des producteurs de boues.

En 2023, 19 avis ont été rendus par la MESE 13. Les 10 premiers avis concernent les produits des stations d'épurations et les 9 derniers avis concernent les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

C'est plus 18 000 tonnes de produits bruts épandus qui ont été soumis à un avis MESE en 2023 dont environ 3 750 tonnes de boues brutes issues de l'assainissement collectif.

Les cultures principalement épandues sont les céréales : le riz et le blé dur représentent plus de 70 % des surfaces épandues.

Ces avis s'appliquent sur les documents suivants :

- bilans agronomiques ;
- plans prévisionnels d'épandage ;
- étude préalable à la mise de plan d'épandage.

Votre contact : Bérengère LAMRIBEN : 06 33 11 53 45
b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

Obtenir le Certiphyto (Entreprise Non Soumise à Agrément) Exploitations, Collectivités. Les 8 et 9 février 2024 à Lambesc.

Renouveler son Certiphyto Applicateur (Entreprise Soumise à Agrément). Le 20 février 2024 à Aix.

Produire des oléaprotéagineux en Agriculture Biologique (Soja, Tournesol, Pois Chiches, Colza…). Le 13 février 2024 à Aix.

Informations et inscription : Service Formation :
04 42 23 86 22 - formation@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

Conseil pour l'implantation de haies

Vous souhaitez implanter une haie composite :

- pour protéger vos cultures par une haie **brise vent** ;
- pour améliorer la **biodiversité fonctionnelle** (pollinisateurs, oiseaux, auxiliaires…) ;
- par **intérêt paysager** (brise-vue…).

Nous vous proposons :

- un **appui technique** pour réaliser votre projet (objectifs, contraintes, essences appropriées) ;
- d'évaluer la **faisabilité du projet** (réglementation, tournières…) ;
- d'étudier les **possibilités de financement** existantes ;
- de partager notre **réseau de professionnels** dans le domaine de l'agroforesterie avec des tarifs réduits.

Nous vous proposons une prestation modulable selon l'ampleur et la complexité du projet. Vous avez un projet ?

Votre contact :
Adrien SAINT DIDIER : 07 61 20 99 12
a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01
Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 16 h 30).
www.chambre-agriculture13.fr
www.facebook.com/agri13

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Liste des sites certifiés et de nos engagements sur www.chambres-agriculture.fr

La certification vous assure la qualité de notre service.
La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.